

PLAN D'URBANISME RÉVISÉ

Règlement n° 414-06 intitulé «Règlement remplaçant le règlement n° 402-06 relatif au plan d'urbanisme révisé»

Règlement de remplacement en vue d'assurer
la conformité au *Schéma d'aménagement révisé* de la MRC des Maskoutains

MUNICIPALITÉ PAROISSE DE SAINT-SIMON



Préparé par :

MRC des Maskoutains
805, ave du Palais
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 5C6

Tél.: (450) 774-3141
Télécopieur.: (450) 774-7161
Courriel : admin@mrcmaskoutains.qc.ca
